

---

# Préfiguration du Pôle Action Culture

---

Etude sur l'accessibilité à la culture pour les  
personnes en situation de handicap dans le  
département du Val d'Oise

2/11/2010

**Clara Guinaudeau- Olivier Couder**

Théâtre du Cristal, Site SOFIA 2 avenue du Président Wilson 95260 Beaumont sur Oise

Tél : 01 34 70 44 66 [contact@theatreducristal.com](mailto:contact@theatreducristal.com) [www.theatreducristal.com](http://www.theatreducristal.com)



« Accueillir un groupe d'aveugles, quelques familles en attente de papiers, des enfants en placement judiciaire, des hommes et des femmes en grande précarité, de jeunes handicapés moteur, des fous, des personnes âgées isolées qui ne sont pas sorties de leur quartier depuis longtemps, c'est accepter d'être bouleversé par la rencontre, d'être remis en cause dans sa capacité à trouver le geste juste, d'être fragilisé dans ses représentations, de soi même et du lieu où s'inscrit sa pratique professionnelle. Car si en français le terme hôte a la double définition de celui qui accueille et de celui qui est accueilli, n'est-ce pas justement parce que tout geste d'accueil est avant tout un acte qui ne peut que transformer en profondeur l'un et l'autre ? Et contrairement à ce que l'on peut encore entendre ici ou là, ce n'est pas seulement au public de s'adapter ».

C. de Varine, « L'accueil de tous au musée, au risque du changement », L'Observatoire, dossier Il n'y a pas de public spécifique, n°32, Grenoble, septembre 2007, p. 33

## Sommaire

---

Remerciements	4
<b><i>I Contexte et enjeux de l'étude</i></b>	<b>5</b>
<b><i>II Objectifs et perspectives</i></b>	<b>6</b>
<b><i>III Méthodologie</i></b>	<b>7</b>
3.1. Population étudiée	7
3.2. Outil de mesure	9
3.3. Les modalités de recueil et d'analyse	9
3.4. Difficultés rencontrées	10
<b><i>IV Les résultats</i></b>	<b>11</b>
4.1. Les établissements culturels	11
4.1.1. Chiffres clés	11
4.1.2 Traits dominants	15
4.1.3 Les freins à l'accessibilité	15
4.2 Structures médico-sociales ou sanitaires, associations représentatives des personnes en situation de handicap sur le Val d'Oise	17
4.2.1. Chiffres clés	17
4.2.2 Traits dominants	17
4.2.3 Les freins à l'accessibilité	18
<b><i>V Conclusion et Préconisations</i></b>	<b>20</b>
5.1. La mise en place du Pôle Action Culture	20
5.2. Les préconisations des différentes composantes du Pôle Action Culture	21
Annexe 1 : Textes référents / définitions	23
Annexe 2 : Listes des structures rencontrées	25
Annexe 3 : Questionnaires	27

## Remerciements

---

Nous souhaitons remercier toutes les personnes qui ont participé à l'enquête et qui nous ont accordées du temps pour répondre à nos au questionnaire (cf. Annexe 2). Merci à Karine Lapique, pour son aide dans la réalisation de l'enquête auprès des structures médico-sociales et sanitaires, et à Tamara Roberts, sociologue, qui nous a aidée à formuler cette synthèse.

## I Contexte et enjeux de l'étude

---

Notre compagnie, le Théâtre du Cristal en partenariat avec l'ESAT<sup>1</sup> La Montagne à Cormeilles en Parisis, accueille et organise l'activité de quinze personnes en situation de handicap devenues comédiens professionnels. Nous avons rencontré et accueilli des personnes en situation de handicap qui ne souhaitaient pas ou ne pouvaient pas devenir comédien professionnel, mais pour qui une pratique théâtrale régulière représentait un enjeu important et investi. Pour répondre à cette demande, nous avons ouvert avec l'aide de la Région Ile de France un atelier amateur hebdomadaire. Cet atelier s'est rempli en trois mois, à tel point que nous avons dû limiter le nombre de participants et renoncer à toute forme de communication.

Dans ce contexte nous faisons le constat d'une demande « importante » à laquelle nous nous devons de répondre. Nous faisons l'hypothèse que la mise en place d'une concertation et d'un réseau dynamique des structures culturelles permettraient de prendre en considération cette problématique. Nous avons perçu l'importance d'un travail de sensibilisation auprès des établissements culturels et des collectivités territoriales pour les amener à assumer des missions de Service Public et apporter des réponses à cette population, très demandeuse de pratiques culturelles.

---

<sup>1</sup> ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

## II Objectifs et perspectives

---

- Objectif principal :

Mise en place d'un projet d'accessibilité à la culture pour les personnes en situation de handicap sur le département du Val d'Oise.

- Objectifs associés :

Diagnostic des actions culturelles et artistiques au sein des établissements médico-sociaux et sanitaires et des associations représentatives des personnes en situation de handicap. Diagnostic de l'accessibilité des établissements culturels aux personnes en situation de handicap.

Sensibiliser les acteurs médico-sociaux et sanitaires à l'importance de proposer des projets culturels d'une part, et les acteurs culturels à la nécessité de rendre accessible leurs offres culturelles aux personnes en situation de handicap.

L'objectif de cette étude répond :

- d'une part à la volonté de réaliser un diagnostic et d'en analyser les tenants et les aboutissants.
- d'autre part à la nécessité de sensibiliser les professionnels à la mise en place du projet d'accessibilité à la culture pour les personnes en situation de handicap.

**Par conséquent l'étude réalisée constitue une véritable recherche-action.** La **recherche-action** est une méthode de recherche scientifique qui propose un ensemble de techniques de recherche fondées sur l'idée que dans le cadre de l'expérimentation sociologique, la recherche et l'action peuvent être unifiées au sein d'une même activité. <sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> En 1986 lors d'un colloque à l'Institut National de Recherche Pédagogique (INRP, Paris), les chercheurs sont partis de la définition suivante : "Il s'agit de recherches dans lesquelles il y a une action délibérée de transformation de la réalité ; recherches ayant un double objectif : transformer la réalité et produire des connaissances concernant ces transformations" (Hugon et Seibel, 1988, p.13).

### III Méthodologie

---

Cette étude ne se veut pas exhaustive, notamment au niveau de la représentation des structures proposant des pratiques amateurs, et des structures médico-sociales et sanitaires. Néanmoins les résultats obtenus et les rencontres réalisées apparaissent comme significatifs et représentatifs d'un contexte sur un territoire donné. Par ailleurs, bien que cette étude n'ait pas été menée par un institut qualifié dans la conduite d'études sociologiques, elle a été mise en œuvre de la façon la plus rigoureuse possible, notamment sur le plan méthodologique, par la médiatrice culturelle d'une compagnie de théâtre, qui dispose en outre d'une connaissance du terrain.

#### 3.1. Population étudiée

---

Cette étude est composée de deux recherche-action. La première recherche-action a été réalisée auprès de trente-trois établissements et associations culturelles du Val d'Oise. La seconde recherche-action a été réalisée auprès de dix-neuf établissements sanitaires, médico-sociaux et des associations représentatives des personnes en situation de handicap.

L'échantillon « établissements et associations culturelles » a été élaboré sur la base des structures répertoriées par le guide annuaire de l'ADIAM 2008 (scène nationale, scènes municipales, services culturels, conservatoires, écoles de danse et de théâtre, maisons des jeunes et de la culture etc.) (Cf. tableau 1 ci-dessous). Aussi, le type d'activités proposées a été un critère de sélection (Cf. tableau 2).

Tableau 1 : typologie de l'échantillon « établissements et associations culturelles » :

types de structure :

Type de structures :	Nombre :
Structures associatives :	6
Structures Municipales (Services Culturelles, Conservatoires) :	20
Conservatoires à Rayonnement Intercommunal ou Régional :	2
Scènes conventionnées :	3
Etablissement Public de Coopération Culturelle :	1
Scènes Nationales :	1

*Voir annexe 2, Liste des structures rencontrées*

Tableau 2 : typologie de l'échantillon « établissements et associations culturelles » : types d'activités

Activités culturelles/artistiques proposées :	Nombre de structures :
Programmation de spectacles vivants :	27
Ateliers/cours/stages artistiques :	24

Les critères d'inclusion qui ont servi à l'élaboration de l'échantillon « médico-social/sanitaires et associations » sont le type de structure (Cf. tableau 3) et le type de handicap des personnes qui font partie de ces structures (Cf. tableau 4).

Tableau 3 : typologie de l'échantillon « médico-social/sanitaires et associations » : type de structure

Type de structures :	Nombre :
Associations représentatives des personnes en situation de handicap (délégation départementale)	2
SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale)	1
Foyers de vie	2
Foyers de jour	1
ESAT (Etablissements et Service d'Aide par le Travail)	2
CAJ (Centres d'Accueil de Jour)	1
FAM (Foyers d'Accueil Médicalisé)	2
Hôpitaux Psychiatriques	1
IME (Instituts Médico-Educatif)	5
SESSAD (Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile)	1
CITVS (Centres d'Initiation au Travail et à la Vie Sociale)	1

*Voir Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées*



Tableau 4 : typologie de l'échantillon « médico-social/sanitaires et associations » :

type de handicap

Type de handicap représenté dans les structures sondées :	Nombre :
Handicap physique	5
Handicap mental	7
Handicap sensoriel ( <i>ne comprend pas les troubles associés</i> )	0
Handicap psychique	9
Tous les handicaps	1

*Le nombre total de structures est supérieur à 19 structures car par exemple la même structure peut accueillir à la fois des personnes en situation de handicap mental et des personnes en situation de handicap psychique.*

### 3.2. Outil de mesure

---

Afin de réaliser ces deux recherche-action, deux questionnaires ont été construits.

Le premier questionnaire en direction des établissements culturels (Cf. annexe 3) vise à recenser l'offre culturelle existante, l'accessibilité aux lieux en fonction des types de handicap, l'accessibilité aux œuvres et à la pratique, dans les domaines des arts du spectacle. Il permet également de sensibiliser les établissements culturels à la nécessité de faire progresser l'accessibilité de leur structure.

Le second questionnaire en direction des structures médico-sociales et sanitaires (Cf. annexe 3) vise à recenser l'existant et à faciliter la mise en relation avec les établissements et les associations culturels. Cette recherche-action permettra en ce sens de stimuler des demandes et de faire connaître les possibilités d'accès existant sur le territoire.

### 3.3. Les modalités de recueil et d'analyse

---

Les deux recherche-action ont été conduites de Septembre 2009 à Septembre 2010. L'enquête repose sur la passation d'un questionnaire en face à face d'une durée moyenne d'une heure. Notons que c'est lorsque l'interview est conduite en face à face que les conditions de passation du questionnaire sont les meilleures : l'enquêteur peut relancer l'interviewé autant que nécessaire afin qu'il précise ses réponses (éviter le biais de la réponse « NSP »). La médiatrice culturelle du théâtre qui s'est chargée de l'enquête de terrain a pris des notes pour recueillir les réponses.

Le corpus de réponses produit contient deux types de données : des données exploitables quantitativement, et d'autres liées à des questions dites ouvertes, de nature plus qualitatives.

Les réponses associées à des questions fermées ont fait l'objet d'un traitement statistique (tris à plat). Pour étudier les réponses « textes », nous avons eu recours à une analyse de discours. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une véritable analyse thématique catégorielle, nous avons tenté de mettre en évidence les convergences et divergences du discours existantes.

### 3.4. Difficultés rencontrées

---

Cette étude comporte des limites de plusieurs natures. Certaines limites sont dues à l'élaboration insuffisante du questionnaire sur certains points. Par exemple pour établir un ratio entre le nombre de personnes en situation de handicap et le nombre total du public ayant fréquenté un établissement culturel, il nous manque un item que nous avons omis dans le questionnaire. D'autres limites sont liées à l'impossibilité de se procurer certains chiffres. Nous aurions par exemple souhaité connaître le nombre de personnes reconnues en situation de handicap sur le Val d'Oise. Malheureusement, ce chiffre n'a pas pu nous être fourni ni par le Conseil Général ni par la MDPH. Il n'est du coup pas possible de produire le pourcentage de personnes en situation de handicap fréquentant les établissements culturels du département. Nous pouvons quand bien même citer ce chiffre de l'INSEE qui fait état de **435 261 franciliens en situation de handicap en 1999.**

## IV Les résultats

---

### 4.1. Les établissements culturels

---

#### 4.1.1. Chiffres clés

---

Après avoir mis en évidence les données générales des établissements culturels, nous analyserons les réponses des établissements programmant des spectacles vivants, puis des établissements accueillant des ateliers/ cours/ stages.

**64% des structures** (soit 21 structures sur 33) **déclarent que leur(s) lieu(x) est (sont) totalement accessible(s) aux personnes à mobilité réduite**. D'après la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances », la totalité des lieux culturels devrait être accessible d'ici 2015.

**42% des structures déclarent communiquer leur offre culturelle et artistique auprès des structures médico-sociales et sanitaires** (foyers, hôpitaux ou centres de jour,...). Ce chiffre témoigne d'un manque de communication auprès du public en situation de handicap. Le différentiel entre **l'accessibilité du lieu (64%)** et **la communication de l'offre culturelle aux structures médico-sociales (58% ne diffusent pas leur offre culturelle aux structures médico-sociales)** manifeste un écart important. Le risque existe donc de voir des établissements culturels se doter d'équipements coûteux réalisés sans réel bénéfice puisque les utilisateurs potentiels ne seront pas informés des nouvelles possibilités d'accueil.

#### Structures programmant des spectacles vivants :

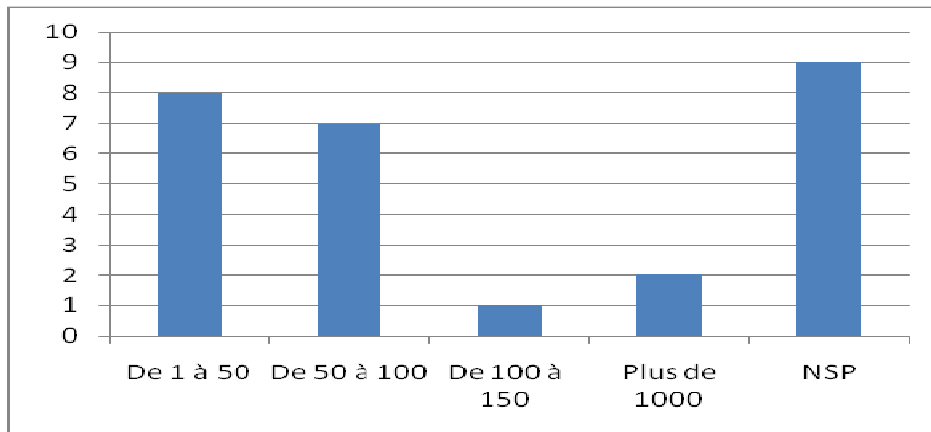
- **Accessibilité**

**100% des structures programmant des spectacles déclarent accueillir un public en situation de handicap.**

**41% des structures ont un tarif réduit pour les personnes en situation de handicap.**

### Graphique 1 :

#### Estimation du nombre de spectateurs en situation de handicap sur une année



Il faut analyser ces résultats avec précaution notamment compte tenu des écarts liés aux « effets structures » dû à la taille de l'établissement. Par exemple les deux structures qui déclarent accueillir plus de 1000 spectateurs en situation de handicap par an font partie des établissements les plus importants du territoire.

- **Type de handicaps représentés**

**48% des structures estiment que les spectateurs en situation de handicap physique sont les plus représentés des spectateurs en situation de handicap au sein de leur public.**

**30% des structures estiment que les spectateurs en situation de handicap mental sont les plus représentés des spectateurs en situation de handicap au sein de leur public**

**22% ne sont pas en mesure de répondre à cette question**

Notons que les structures culturelles n'ont pas réalisé d'enquête quantitative de fréquentation de leur structure par le public handicapé. L'estimation sur le handicap le plus représenté renvoie probablement plus aux représentations de la personne consultée qu'à une réalité statistique objective. On peut souligner également que le handicap physique est le plus visible, à l'inverse de la surdité par exemple, ou du handicap psychique.

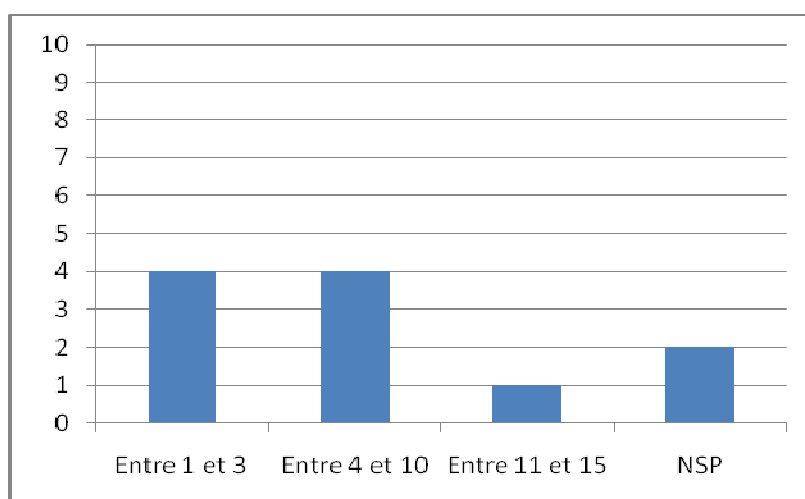
## Structures proposant des ateliers/cours/stages de pratiques artistiques (ateliers hebdomadaires, stages ponctuels...) :

- **Accessibilité**

**42% déclarent accueillir des personnes en situation de handicap en tant que stagiaires/élèves.**

Il faut probablement relativiser le chiffre de 42% des établissements culturels déclarant accueillir des personnes en situation de handicap en tant que stagiaires/élèves. Cette statistique peut être interprétée comme relativement positive. Néanmoins, il faut savoir que dans la constitution de notre échantillon nous avons privilégié les établissements qui avaient une action auprès de personnes en situation de handicap. Ces structures « accueillantes » sont ainsi surreprésentées dans notre enquête.

**Graphique 2 : Estimation du nombre de personnes en situation de handicap accueillies au sein d'ateliers, de cours, ou de stages de pratiques artistiques par an**



**Sur 24 structures culturelles proposant des ateliers, des cours ou des stages, 4 structures déclarent accueillir entre 4 et 10 personnes en situation de handicap et une structure seulement déclare accueillir entre 11 et 15 personnes en situation de handicap.**

**Nombre total de personnes en situation de handicap accueillies au sein des activités culturelles sur un échantillon de 24 structures dans le Val d'Oise : 45.**

Par ailleurs, si le chiffre de **42%** (des structures déclarent accueillir des personnes en situation de handicap en tant que stagiaires/élèves) peut sembler flatteur, le chiffre total de 45 personnes accueillies demeure faible, rapporté aux demandes potentielles.

- **Type de handicap représenté**

L'analyse du discours a convergé vers une surreprésentation des personnes en situation de handicap physique, et au contraire une sous représentation des personnes en situation de handicap sensoriel. Comment expliquer cette tendance. Nous pouvons émettre une première hypothèse : le handicap physique étant le handicap le plus connu et qui attire le moins de crainte puisque la communication et les échanges paraissent moins perturbés qu'avec les personnes portant un autre handicap, peut être que leur accueil est plus favorisé. On peut également émettre l'hypothèse que les personnes en situation de handicap physique soient mieux informées des programmations culturelles que les personnes avec un autre handicap. D'autre part nous avons remarqué que les institutions accueillant des personnes avec un handicap sensoriel sont peu nombreuses sur le territoire, ceci pourrait également expliquer la sous représentation des personnes en situation de handicap sensoriel.

- **Perception des besoins pour permettre l'accueil de stagiaires/élèves en situation de handicap**

Pour les structures qui n'accueillent pas de personnes en situation de handicap parmi leur stagiaires/élèves, les besoins énoncés pour pouvoir accueillir des personnes en situation de handicap en tant que stagiaires/élèves sont :

**Pour 41,6% un besoin d'information**

**Pour 50% un besoin de formation**

**Pour 8,4% d'autres besoins**

Pour les structures qui n'accueillent pas de personnes en situation de handicap parmi leur stagiaires/élèves :

**75% d'entre elles déclarent être prêtes à répondre positivement à une demande si elle venait à être formulée.**

#### 4.1.2 Traits dominants

---

Notre perception du terrain fait apparaître une grande hétérogénéité dans la façon d'aborder et prendre en compte l'accès des personnes en situation de handicap à l'offre culturelle. L'analyse comparative des questionnaires fait apparaître trois types de profils :

1/ Certaines structures mènent une réflexion en profondeur et ont déjà une longue expérience d'accueil du public handicapé. Elles ont mis en place des initiatives visant à intégrer des personnes en situation de handicap au sein d'atelier/de cours ordinaires, ils apportent un soin particulier à développer une offre accessible au public handicapé et à inventer des dispositifs adaptés.

2/ Une proportion importante de structures culturelles rencontrées se sentent concernées et ont la volonté d'accueillir des personnes en situation de handicap au sein de leur public, mais n'ont pas entamé une réflexion approfondie sur ce point.

3/ Pour certains l'existence de cette problématique est une découverte. Ils reçoivent peu de public handicapé, ils n'ont pas conscience d'avoir un effort à faire en direction de ce public, les aménagements d'accessibilité sont ressentis comme un fardeau financier.

#### 4.1.3 Les freins à l'accessibilité

---

Freins perçus par les acteurs culturels :

- **Communication :**

Certaines structures culturelles font part de difficultés pour communiquer leur offre culturelle auprès des personnes en situation de handicap. *Exemple : une structure programme un spectacle en langue des signes, mais elle ne sait pas comment communiquer cette information auprès de personnes sourdes ou malentendantes qui pourraient être intéressées par cette proposition.*

- **Connaissance/ Liens/ Réseau :**

Beaucoup d'acteurs culturels expriment le besoin de formation professionnelle et de sensibilisation à l'accueil de personnes en situation de handicap au sein de leur structure afin de favoriser l'accessibilité. *Exemple : problème soulevé par un acteur culturel ; « comment intégrer une personne en situation de handicap dans un cours en groupe comme le théâtre ou la danse ? » Ou encore ; « lorsqu'on accueille des personnes en situation de handicap mental comment gérer le bruit qu'ils peuvent faire pendant la représentation ? »*

Selon certains acteurs culturels les villes et les structures culturelles n'échangent pas assez les unes avec les autres, certaines ont des initiatives intéressantes pour favoriser l'accès à la

culture pour les personnes en situation de handicap mais personne n'est au courant dans les autres communes ou les autres structures culturelles.

- **Accessibilité physique :**

Les acteurs culturels sont conscients que leurs établissements ne sont pas encore totalement accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ils soulignent également la difficulté pour se rendre jusqu'à l'établissement culturel : dans certains secteurs les transports en commun ne sont pas accessibles ou peu/ou pas desservis à certains horaires (par exemple après les spectacles).

**Les freins identifiés renvoient à des causalités différentes :**

- Frein lié à l'objectif et aux missions identifiées :

La diversité et la mixité des publics n'est pas un objectif pour certaines structures culturelles. Leur activité est conçue sur le modèle d'une offre culturelle commerciale.

- Freins liés à la taille, à l'organisation interne ou à la culture des établissements :

Dans certaines des structures culturelles sondées il n'y a pas de personnes déléguées aux relations avec le public. Dans un nombre très important d'établissements culturels, le handicap reste un champ très méconnu. Les établissements ne connaissent pas les structures médico-sociales présentes sur la même commune. Les partenariats sont inexistantes.

- Freins liés aux représentations et idées reçues sur le handicap :

L'idée selon laquelle la culture n'est pas accessible aux personnes en situation de handicap est un préjugé encore très répandu. Les difficultés liées au handicap sont souvent perçues comme provoquant un retard mental qui rendrait impossible une quelconque compréhension des œuvres d'art. Pour les lieux qui proposent des spectacles la tendance sera souvent de calquer les propositions pour les personnes en situation de handicap sur celles qui sont faites au jeune public : « les clowns plutôt que le bruit et la fureur shakespearienne ! ». Les idées reçues amènent également à cataloguer les personnes en fonction de leur handicap : par exemple on ne conçoit pas que le théâtre puisse intéresser les personnes aphasiques, ou encore un lieu ne voit pas l'utilité de rendre accessible sa salle de danse aux personnes en fauteuils roulants.



## 4.2 Structures médico-sociales ou sanitaires, associations représentatives des personnes en situation de handicap sur le Val d'Oise

---

### 4.2.1. Chiffres clés

---

**100% des structures organisent des activités culturelles et artistiques (sorties, ateliers, cours...)**

**89% des structures déclarent connaître et/ou travailler avec l'association Culture du Cœur.**

**11% des structures déclarent ne pas connaître et/ou travailler avec l'association Culture du Cœur.**

**74% des structures rencontrées n'ont pas de volet culturel dans leur projet d'établissement ou d'association.**

**26% des structures rencontrées ont un volet culturel dans leur projet d'établissement ou d'association.**

**42% des structures rencontrées ont un référent culture au sein de leurs structures.**

**79% des structures déclarent ne pas connaître ou peu connaître les structures culturelles qui travaillent à proximité de leur propre structure.**

### 4.2.2 Traits dominants

---

L'enquête fait apparaître une situation paradoxale concernant l'organisation des activités artistiques et culturelles : l'activité culturelle est très valorisée et parée d'immenses vertus par les interlocuteurs médico-sociaux. Tous les professionnels du secteur médico-social et sanitaires rencontrés s'accordent sur les bienfaits des pratiques culturelles et artistiques pour les personnes qu'ils accueillent : ouverture des personnes vers de nouvelles préoccupations, nouveaux enjeux, nouvelles motivations. Ils observent une diminution des troubles du comportement. Selon certains la fréquentation du milieu ordinaire renforce les processus d'adaptation. On nous rapporte qu'à chaque fois qu'une sortie ou qu'une activité artistique est proposée elle rencontre un grand succès auprès de l'ensemble du groupe.

Néanmoins, un grand nombre d'établissements médico-sociaux n'ont pas mis en place de projet culturel et artistique pérenne et construit : **74% des structures n'ont pas de volet culturel dans le projet d'établissement, 58% n'ont pas de référent culturel.**

En termes de politique territoriale, le chiffre de 79% des établissements connaissant peu/ou pas les établissements culturels de proximité a de quoi questionner. Ce chiffre est encore plus faible que celui des établissements culturels envoyant leur programmation aux établissements médico-sociaux (42%). La tendance générale est plutôt d'aller voir un spectacle à Paris, sans connaître les propositions culturelles locales.

Les acteurs médico-sociaux et sanitaires insistent également sur l'intérêt pour les personnes que ces pratiques aient lieu en milieu ordinaire lorsque c'est possible. Les acteurs rencontrés expriment le besoin d'ouvrir les structures culturelles pas seulement aux personnes en situation de handicap physique mais aussi aux personnes en situation de handicap mental et psychique.

#### 4.2.3 Les freins à l'accessibilité

---

##### **Les freins identifiés par les structures médico-sociales**

- **Communication :**

Les acteurs médico-sociaux ont le sentiment que les établissements culturels ont des difficultés à rendre leur offre culturelle accessible aux personnes en situation de handicap.

Un frein psychologique important existe également pour beaucoup de personnes en situation de handicap, et pour les professionnels qui les encadrent, avec l'impression que la programmation ou les ateliers de pratique amateur ne leur sont pas destinés. En ce sens, l'auto-exclusion anticipe sur une éventuelle exclusion.

Certaines personnes en situation de handicap ont également de grandes difficultés à exprimer leurs désirs que ce soit en matière culturelle ou de façon plus générale. Cette difficulté à exprimer peut être liée à la pathologie individuelle, ou à un sentiment d'hétéronomie, une habitude de prendre des décisions en fonction d'un cadre institutionnel auquel on a pris l'habitude de se conformer. *Exemple : un éducateur répond au questionnaire et dit : « lorsque les résidents peuvent exprimer leurs envies et formuler un projet culturel, ils n'ont plus besoin de nous et ils ne sont plus ici »*

- **Accessibilité des bâtiments :**

L'accessibilité des bâtiments n'est pas toujours en conformité avec la loi ou seulement de manière partielle.

- **Horaires :**

Pour certaines des structures fonctionnant la journée/en externat (Hôpitaux de jour, IME...), les horaires des spectacles et/ou des activités culturelles proposées ne correspondent pas avec les horaires de fonctionnement de la structure ou sont difficilement compatibles. De manière individuelle on retrouve également des problèmes liés aux transports, difficulté de rentrer chez soi après un spectacle en soirée.

- **Transports :**

Les déplacements, surtout le soir, restent très difficiles d'un point à un autre du département. L'ADIPH ne propose pas toujours de solutions satisfaisantes et induit des frais financiers parfois difficiles à assumer. De manière individuelle on retrouve également des problèmes liés aux transports, difficulté de rentrer chez soi après un spectacle en soirée.

- **Financement :**

Certaines structures parlent de « budget bloqué » sans aucun budget alloué à la pratique culturelle et artistique des usagers. Dans les ESAT les activités de soutien (activité hors travail) sont de moins en moins prises en charge et de moins en moins fréquentes.

Les acteurs médico-sociaux soulignent les difficultés et les lourdeurs administratives auxquelles ils sont souvent confrontés pour organiser une activité culturelle (devis/chèque...).

### **Les freins perçus à l'analyse des questionnaires :**

Cf. le paragraphe « traits dominants » : Pas de connaissance des établissements culturels de proximité, peu de volets culturels dans les projets d'établissements.

Beaucoup d'établissements médico-sociaux ont encore une utilisation réduite de l'outil internet, ce qui ne facilite pas la communication avec les établissements culturels.

Concernant les freins cités sur le manque de financement, on ne peut que constater la baisse générale des budgets du secteur médico-social. Il n'est pas étonnant qu'ici comme ailleurs, les projets culturels soient les premiers touchés. Néanmoins, cela incite également à penser que les acteurs médico-sociaux n'ont pas toujours le réflexe d'avoir recours à Culture du cœur, même s'ils ont souvent une bonne information de l'existence de cette association. (89% connaissent Culture du Cœur). Dans une prochaine enquête, il serait pertinent de distinguer les établissements qui connaissent de ceux qui travaillent avec Culture du Cœur.

## V Conclusion et Préconisations

---

### 5.1. La mise en place du Pôle Action Culture

---

Cette étude fait apparaître les difficultés d'accès à l'art et à la culture pour les personnes en situation de handicap sur le département du Val d'Oise. Il s'agit d'une problématique d'ensemble qui demande à être traitée dans sa globalité. L'action à entreprendre doit être cohérente, pérenne et concerner tout le territoire. Elle devra répondre aux demandes individuelles et stimuler des actions collectives, des partenariats et le travail en réseau. C'est pourquoi il nous semble nécessaire de créer un Pôle Action Culture.

**Le PÔLE ACTION CULTURE aura pour mission de garantir le droit d'accéder à la pratique culturelle de leur choix pour les personnes en situation de handicap sur le département du Val d'Oise.** Le Pôle Action Culture permettra à chacun d'exercer sa citoyenneté, de participer à la vie en société, d'accéder à des cultures communes, de partager, d'échanger.

« **La rampe et ensuite ?** ». Il ne faut pas entendre le terme d'accessibilité au sens restrictif du terme, à savoir l'accessibilité physique, mais bien dans toutes ses dimensions : physique, psychologique, humaine. Les besoins ne concernent pas, en effet, le seul bâti.

**Le Pôle Action Culture aura pour enjeu de garantir un accès égalitaire aux pratiques culturelles pour les personnes en situation de handicap. Ce qui importe avant tout est de permettre à chacun de faire ses choix.**

- Construire un dispositif cohérent qui favorise l'accès des personnes en situation de handicap aux arts et à la culture.
- Faciliter la fréquentation des œuvres (représentations, spectacles, concert)
- Permettre l'accès aux pratiques amateurs (atelier, cours) en milieu ordinaire ou en milieu spécifique.
- Permettre une plus grande mixité des publics en travaillant chaque fois que c'est possible, pour des dispositifs généralistes.

Dans un premier temps le projet se concentrera sur l'accès aux arts vivants, pour se tourner par la suite vers l'accès aux musées, patrimoine, bibliothèque... (Ce projet ne concerne pas l'accès à la pratique de la musique puisque l'association Mesh travaille déjà sur cet enjeu dans le département).

## 5.2. Les préconisations des différentes composantes du Pôle Action Culture

---

- Echanges/ Réseaux :

Favoriser les échanges et le partage d'expériences entre les structures médico-sociales et sanitaires du territoire pour mieux connaître les projets culturels de chacun et s'inspirer des projets les plus innovants ou pertinents.

Favoriser les échanges entre les villes et les structures culturelles du territoire pour connaître les initiatives réalisées par chacun afin de favoriser l'accès à la culture des personnes en situation de handicap.

Favoriser les échanges entre les acteurs culturels, les personnes en situation de handicap et les parents de personnes en situation de handicap (associations représentatives des personnes ou des parents de personnes en situation de handicap...).

Favoriser les échanges entre les acteurs culturels et les acteurs médico-sociaux et sanitaires. Proposer des moments de rencontres et d'échanges, pouvant également avoir des thèmes précis. Ces moments d'échanges pourront donner lieu à la mise en place de partenariats solides et durables entre les structures.

Organiser un temps fort autour d'un événement « art et handicap » départemental alliant des présentations de spectacle, des colloques, table-ronde...

- Dispositif institutionnel :

Encourager l'existence d'un volet culturel au sein des projets d'établissements des structures sanitaires et médico-sociales. Cela permettra un engagement plus pérenne des structures et évitera que le projet culturel soit mis à mal lorsque la personne référent quitte la structure.

Encourager la nomination d'une ou plusieurs personnes « référent culture » au sein des structures médico-sociales. Ce « référent culture » pourra tout aussi bien être un usager de la structure qu'un soignant/ encadrant. Ce « référent culture » servira de relais pour diffuser des informations d'activités culturelles auprès des usagers et pour organiser des sorties, activités...

Réfléchir à l'Intégration d'une rubrique « public en situation de handicap » dans les enquêtes de fréquentation du public concernant les établissements culturels, tout en évitant les pièges de la stigmatisation.

- Sensibilisation/ Formation :

Sensibiliser/ Former les acteurs culturels à l'accueil de personnes en situation de handicap au sein de leur structure (personne en charge des relations avec le public/ médiateur culturel...)

Sensibilisation et formation des enseignants artistiques (dès le cursus d'études initiales puis tout au long du parcours professionnel).

- Tarifs :

Encourager les partenariats avec l'Association Culture du Cœur autant pour les structures culturelles que pour les structures médico-sociales, et permettre aux bénéficiaires d'en connaître les modalités.

- Transports :

Développer une offre de transports adaptée répondant aux besoins de déplacement rendus nécessaires par l'exercice d'une pratique culturelle.

**Loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances » :**

Énonce dans le Décret 15 91 : le Droit à la compensation pour l'accès à la culture. Elle réaffirme également le principe **d'accessibilité pour tous**, quel que soit le handicap. Ainsi les établissements existants recevant du public ont dix ans pour se mettre en conformité avec la loi.

**Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2002) :**

« Toute personne doit pouvoir participer à la vie culturelle de son choix et exercer ses propres pratiques culturelles. »

**Convention internationale sur les droits des personnes handicapées de l'O.N.U. du 13 Décembre 2006 (art.30) :**

« Les Etats Parties reconnaissent le droit des personnes handicapées de participer à la vie culturelle, sur la base de l'égalité avec les autres, et prennent toutes mesures appropriées pour faire en sorte qu'elles :

- a) aient accès aux produits culturels dans des formats accessibles.
- b) aient accès aux émissions de télévision, aux films, aux pièces de théâtre et autres activités culturelles dans des formats accessibles.
- c) aient accès aux lieux d'activités culturelles tels que les théâtres, les musées, les cinémas, les bibliothèques et les services touristiques. »

## **L'accessibilité :**

Définition adoptée par la Délégation Interministérielle aux Personnes Handicapées (DIPH) en 2006,

L'accessibilité est « la réduction de la discordance entre, d'une part, les possibilités, les compétences et les capacités d'une personne et, d'autre part, les ressources de son environnement lui permettant de façon autonome de participer à la vie de la cité ».

### Définition du Ministère de la Culture (2007):

« L'accessibilité c'est :

\*accéder aux lieux : une question d'architecture et d'accueil

\*accéder aux produits de l'industrie culturelle, aux œuvres et à leur connaissance active : une question de scénographie, d'adaptation de l'offre culturelle, de dispositifs techniques et de médiation humaine

\*accéder au patrimoine et à sa connaissance : une question d'adaptation de l'offre culturelle, de médiation humaine et le cas échéant, de dispositifs de compensation ; il s'agit de rendre le public acteur de sa pratique culturelle [...]

\*accéder à l'information, aux outils de pensée, au discours critique, à l'échange culturel, à la parole citoyenne : une question d'adaptation des supports d'information et de communication, d'apprentissage et de maîtrise de la langue

\*accéder aux pratiques artistiques en tant qu'acteur : aux pratiques professionnelles, une question d'adaptation des cursus et des techniques d'apprentissage ; et aux pratiques en amateur, une question de médiation humaine, associée à la mise à disposition de dispositifs techniques »

*Culture et Handicap, Guide pratique de l'accessibilité, Ministère de la culture et de la communication, Paris, 2007, p. 72*



**Structures Culturelles du Val d'Oise sondées :**

- Argenteuil Théâtre Public
- Centre Culturel le Figuier Blanc, Argenteuil
- Comité Municipal des Fêtes, Beaumont sur Oise
- Théâtre Paul Eluard, Bezons
- L'Apostrophe, Cergy-Pontoise
- Conservatoire à Rayonnement Régional de Cergy
- Théâtre 95, Cergy-Pontoise
- Théâtre du Cormier, Cormeilles-en-Parisis
- L'Orange bleue, Eaubonne
- Centre des Arts d'Enghien-les-Bains
- Maison de la Challe, Eragny
- Ermont-sur-scènes, Ermont
- Conservatoire Théâtre et Musique, Ermont
- Espace Germinal, Fosses
- Conservatoire de Goussainville
- Association Corpus, intervention à Jouy le Moutier et Garges-lès-Gonesse
- Espace Lino Ventura, Garges-lès-Gonesse
- Service Culturelle, Gonesse
- Théâtre Roger Barat, Herblay
- Espace culturel Bernard Dague, Louvres
- Cercle Laïque de Maffliers
- Maison des Jeunes et de la Culture, Persan
- Service Culturelle, Pontoise
- Château de la Roche Guyon
- Service Culturel, Saint Gratien
- Maison des Loisirs et de la Culture, Saint Leu la Forêt
- L'imprévu, Service Culturel Municipal, Saint Ouen l'Aumône
- Théâtre Uvol, Saint Ouen l'Aumône
- Centre Cyrano, Sannois
- Service Culturel, Sarcelles
- Centre culturel de Taverny
- Conservatoire intercommunal de Vigny
- Service Culturel, Villiers-le-Bel

**Structures Médico-Sociales et Sanitaire et Associations représentatives des personnes en situation de handicap du Val d'Oise sondées :**

- SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale), Foyer de vie, Association APED (Association des Parents d'Enfants Déficients), Espoir, L'Isle Adam
- Foyer de vie Louis Fiévé, Bouffémont
- Foyer de Jour ARIMC (Association Régionale des Infirmes Moteurs Cérébraux) Villiers le Bel
- Association ADAPT Soisy sous Montmorency : ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) CAJ (Centre d'accueil de Jour) FAM (Foyer d'accueil médicalisé)
- ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) Goussainville Association APAJH (Association pour les Adultes et les Jeunes Handicapés)
- ESAT de Bellevue (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) Saint Ouen l'Aumône
- Hôpital Psychiatrique les Oliviers Beaumont sur Oise
- Association La clé pour l'autisme Vauréal/ Saint Martin du Tertre : CITVS (Centre d'Initiation au Travail et à la Vie Sociale), deux IME, SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile).
- FMH (Fédération des Malades et Handicapés) Union Départementale du Val d'Oise Taverny
- IME (Institut Médico Educatif) Henri Wallon Sarcelles
- IME (Institut Médico Educatif) les Coteaux Argenteuil
- IME (Institut Médico Educatif) le Clos du Parisis, Montigny les Corneilles
- APF (Association des Paralysés de France) Délégation Val d'Oise Eaubonne

*Les structures ci-après ne sont pas des structures qui accueillent directement des personnes en situation en handicap, elles n'ont pas répondu au questionnaire mais elles ont apportées de nouveaux éléments à l'enquête, ou un point de vue différents, et peuvent également faire partie des organismes ressources...*

- Commission Communale d'accessibilité de la ville d'Ecouen
- Service Vie Sociale, Communauté de Commune de Roissy en France
- Culture du Cœur 95, Val d'Oise
- Mesh Centre Ressources Musique et Handicap Saint Gratien
- Cemaforre Centre Ressources Loisirs Culture et Handicap (75)
- Centre Ressource Théâtre et Handicap (75)

<b>QUESTIONNAIRE CULTURE</b>
------------------------------

---

NOM DE LA STRUCTURE :

COORDONNEES :

NOM/POSTE DE LA PERSONNE RENCONTREE :

## **I. PRESENTATION DE LA STRUCTURE**

1) **Quel type de structure ?**

- a) Agrée
- b) Municipale
- c) Associative
- d) Pratique amateur
- e) autres

2) **Votre structure est un lieu de diffusion de spectacles vivants ?**

- a) oui
- b) non

A- Si oui, quel type de programmation faites-vous ?

- a) Théâtre
- b) Danse
- c) Musique
- d) Mime
- e) Cirque
- f) autres

*Ces deux questions afin de pouvoir renseigner les personnes en situation de handicap qui souhaitent trouver des spectacles correspondant à leurs goûts.*

3) **Proposez-vous des activités de pratique artistiques?**

- a) oui
- b) non

A- Si oui, quel type d'activités proposez vous ?

- a) Pratique professionnelle
- b) Pratique amateur
- c) Animations (autour de la programmation)
- d) Enseignement

B- Dans quel domaine ? :

- a) Théâtre
- b) Danse
- c) Cirque
- d) Musique
- e) Arts plastiques
- f) autres

## **II. L'ACCUEIL**

### **1) Votre lieu est-il accessible aux personnes à mobilité réduite ?**

- a) oui
- b) non

### **2) Accueillez-vous des personnes à mobilité réduite ?**

(Personnes âgées en perte d'autonomie, personnes en situation de handicap...)

- a) oui
- b) non

-Si non, quelles sont les raisons qui vous en empêchent ?

- a) Travaux à effectuer
- b) La lourdeur et le manque de temps
- c) le prix des travaux
- d) le sentiment que ce n'est pas urgent
- e) l'absence de demandes

### **3) Parlons maintenant des personnes en situation de handicap :**

A-Accueillez-vous des personnes en situation de handicap ?

- a) oui
- b) non

#### **SI OUI :**

B- De façon individuelle ?

- a) oui
- b) non

C- En groupes constitués ?

- a) oui
- b) non

D- Est-ce que vous communiquez sur vos offres culturelles auprès de structures médico-sociales (Foyers, hopitaux ou centres de jours, ...) ?

- a) oui
- b) non

E- Si oui lesquelles ?

F- Quel type de handicap est représenté ?

- a) Physique
- b) Mental
- c) Psychique
- d) Sensoriel
- e) Autres
- f) ne sait pas

G- Quel type de handicap est majoritaire ?

- a) Physique
- b) Mental

- c) Psychique
- d) Sensoriel
- e) Autres
- f) ne sait pas

H- Combien de personnes en situation de handicap fréquentent votre établissement en moyenne par an ?

Estimation :

I- Est-ce que vous avez un tarif spécifique pour les personnes en situation de handicap ?

- a) oui
- b) non

J- Comment se passe l'accueil des personnes en situation de handicap dans votre structure ?

- a) Bien ou très bien
- b) Correctement
- c) Pas très bien
- d) Pas bien du tout

K- Rencontrez-vous des difficultés spécifiques ?

- a) oui
- b) non

L- Si oui, lesquelles ?

M-Proposez-vous des animations liées aux spectacles pour des groupes de personnes en situation de handicap ?

- a) oui
- b) non

N- Si oui, lesquelles ?

- a) rencontres (comédiens, metteur en scène...)
- b) visites de l'établissement
- c) autres

**SI NON (la structure ne reçoit pas de personnes en situation de handicap):**

O- Si vous ne recevez pas de personnes en situation de handicap, pourquoi ?

- a) Manque d'intérêt de ce public
- b) Programmation inadapté pour ce public
- c) Absence d'un travail spécifique de relations public sur ce public
- d) autre

P-Pour organiser l'accueil des personnes ou groupes de personnes en situation de handicap, auriez-vous des besoins spécifiques ?

- a) oui
- b) non

Q-Si oui lesquels ?

### **III LA PRATIQUE AMATEUR :**

A-Proposez-vous des activités de pratique amateur ?

- a) oui
- b) non

B- Quel type d'activités de pratique amateur proposez-vous ?

C- Est-ce que des personnes en situation de handicap fréquentent ces activités ?

- a) oui
- b) non

#### **SI OUI**

D- Quels types de handicap sont représentés ?

- a) Physique
- b) Mental
- c) Psychique
- d) Sensoriel
- e) Autre

E- Quel type de handicap est majoritaire ?

- a) Physique
- b) Mental
- c) Psychique
- d) Sensoriel
- e) Autre

F-Combien de personnes en situation de handicap fréquentent ces activités?

Nombre :

G- Les activités se font elles dans des groupes mixtes ou des groupes spécifiques ?

- a) groupes mixtes
- b) groupes spécifiques
- c) les deux

H-Comment se passent ces accueils ?

- a) Bien, très bien
- b) Correctement
- c) Pas très bien
- d) Pas bien du tout

I-Ces accueils ont-ils nécessité l'adaptation de l'offre ?

- a) oui
- b) non

J-Si oui, de quelle façon ?

K-Y a t-il eu des aménagements spécifiques ?

- a) oui
- b) non

L-Si oui, lesquels ? :

M-La pédagogie de l'enseignant ou de l'animateur a t'elle dû être modifié dans sa nature ou dans son rythme ?

- a) oui
- b) non

N-Si oui, comment ?

O- Avez-vous des besoins spécifiques ou rencontrez-vous des difficultés particulières (notamment si l'accueil se passe pas très bien ou pas bien du tout) ?

**SI NON (les personnes en situation de handicap ne fréquentent pas les activités):**

Q- Qu'est-ce qui motive cet état de faits ?

- a) Pas de demande
- b) Manque de temps pour organiser
- c) Manque de compétence
- d) Autres

R-Seriez-vous prêt à répondre positivement à une demande, si elle venait à être formulée ?

- a) oui
- b) non

S- De quoi auriez-vous besoin pour pouvoir répondre positivement à de telles demandes ?

- a) Locaux adaptés
- b) Information
- c) Formation
- d) Autre

**IV-OUVERTURES :**

A- Y a-t-il des compagnies dans le domaine du spectacle vivant, amateurs ou professionnelles, qui travaillent sur votre territoire ?

- a) oui
- b) non

B- Si oui lesquelles ? Est-ce que vous savez si elles travaillent avec des personnes en situation de handicap ?

C-Quelles sont les raisons selon vous, qui font que beaucoup de personnes en situation de handicap ne vont pas dans les lieux culturels aujourd'hui, ou ne participent pas d'activités artistiques ?

D- Depuis la **Loi du 11 Février 2005** : « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », tous les lieux recevant du public devraient être accessibles aux personnes en situation de handicap d'ici 2015, est-ce que vous avez noté des changements dans votre structure depuis cette loi ?

E-Souhaitez-vous vous exprimer plus largement sur ces problématiques ? Nous sommes prêts à recueillir vos remarques, interrogations, suggestions...

## QUESTIONNAIRE

### Adressé aux structures médico-sociales, sanitaires, et aux associations représentatives des personnes en situation de handicap

#### PARTIE I – Présentation de la structure : projet d'établissement, projet culturel

Nom de l'établissement :

Coordonnées :

Nom/Poste de la personne rencontrée :

\*\*\*

#### 1 - Quel handicap présentent les personnes accueillies ?

1.1 - Moteur	OUI	NON
1.2 - Sensoriel	OUI	NON
1.3 - Mental	OUI	NON
1.4 - Psychique	OUI	NON
1.4 - Polyhandicap	OUI	NON

#### 2 - Combien de personnes accueillez-vous dans votre établissement ?

#### 3 - Quelle est la tranche d'âge des personnes accueillies ?

#### 4 - Décrivez brièvement les missions et les objectifs de votre établissement ?

#### 5 - Un projet culturel et artistique est-il inclut dans votre projet d'établissement ?

OUI      NON

Si oui : 5.1 - Y a-t-il une personne référent sur la question de l'accessibilité à l'art et à la culture dans votre établissement ?

OUI      NON

6 - Selon vous, votre équipe est-elle sensible à l'accès à la culture et à l'art des personnes en situation de handicap ?

OUI      NON

Si non : 6.1 - Pour quelles raisons ?

#### 7 - Quelle approche avez-vous de la culture ? (plusieurs réponses possibles)

7.1 - de divertissement, animation

OUI      NON

7.2 - d'occupation,

OUI

NON

7.3 - de citoyenneté

OUI

NON

7.4 - de transmission, formation

OUI      NON

7.5 - ne sait pas

OUI      NON

7.6 - autres :

8 - Y a-t-il des demandes de pratiques culturelles et/ou artistiques des personnes accueillies dans votre établissement ?

OUI      NON

Si oui : Lesquelles ? (plusieurs réponses possibles)

8.1 - Lecture

OUI      NON

8.2 - Exposition/Musée/Patrimoine

OUI      NON

8.3 - Cinéma

OUI      NON

8.4 - Théâtre

OUI      NON



8.5 - Danse		OUI	NON
8.6 - Musique/Concert	OUI	NON	
8.7 - Cirque		OUI	NON
8.8 - Autres :			

**9 - Y a-t-il des demandes qui, selon vous, restent encore sans réponse ?** OUI NON

**Si oui :** 9.1 - Quelles sont-elles ?

9.2 - Quelles sont les solutions et/ou les besoins qui, selon vous, seraient nécessaires afin d'y répondre ?

## **PARTIE II – Les pratiques culturelles organisées par l'établissement**

**1 - Informez-vous les personnes prises en charge dans votre établissement des différentes manifestations culturelles ?** OUI NON

**Si oui :** 1.1 - De quelle manière ?

Dépliants, Panneaux d'affichages

**2 - Par quel biais accédez-vous à l'information des manifestations culturelles proposées par les divers lieux culturels ?**

2.1 - Par recherche personnelle (internet-journaux-affichage dans les rues)	OUI	NON	
2.2 - Par courrier reçu (pub)		OUI	NON
2.3 - Par mail		OUI	NON
2.4 - Par adhésion à un lieu spécifique		OUI	NON
2.5 - Par information des personnes prises en charge		OUI	NON
2.6 - Par réseau de connaissances (bouche à oreille)		OUI	NON
2.7 - Autres :			

**3 - Organisez-vous des sorties culturelles dans les théâtres, les salles de concert, cinéma, les musées, de visites de monuments historiques ?** OUI NON

**Si oui :** 3.1 - S'agit-il de sorties en groupe ? OUI NON

3.2 - Lors de ces sorties, les groupes sont-ils mélangés aux autres groupes du milieu ordinaire ou s'agit-il de sorties prévues uniquement pour les personnes en situation de handicap ?

### **Mixte Spécifique**

3.3 - Rencontrez-vous des difficultés lors de ces sorties ? (plusieurs réponses possibles) OUI NON

<b>Si oui :</b> A quel niveau ?	3.3.1 - de l'organisation ?	OUI	NON	
	3.3.2 - des horaires ?	OUI	NON	
	3.3.3 - de l'encadrement ?		OUI	NON
	3.3.4 - des transports ?	OUI	NON	
	3.3.5 - de la recherche des informations ?	OUI	NON	
	3.3.6 - des moyens financiers ?		OUI	NON
	3.3.7 - du regard extérieur ?	OUI	NON	
	3.3.8 - des lieux culturels qui vous accueillent ?	OUI	NON	
	<b>Si oui :</b> 3.3.8.1 - L'accueil ?	OUI	NON	
	3.3.8.2 - La programmation ?	OUI	NON	
	3.3.8.3 - Les tarifs pratiqués ? 1	OUI	NON	
	3.3.8.4 - Autres :			

3.3.9 - Autres :

**Si non :** 3.3.0 - Pour quelles raisons ? (plusieurs réponses possibles)

3.3.0.1 - Manque de temps	OUI	NON
3.3.0.2 - Manque de moyens	OUI	NON
3.3.0.3 - Manque d'intérêt des personnes prises en charge	OUI	NON
3.3.0.4 - Manque d'intérêt de l'équipe	OUI	NON
3.3.0.5 - Manque de propositions extérieures	OUI	NON
3.3.0.6 - Autres :		

3.3.1 - Souhaiteriez-vous organiser des sorties culturelles ? OUI NON

**Si oui** : 3.3.1.1 - Quels seraient alors vos besoins spécifiques ?

**Si non** : 3.3.1.2 - Pourquoi ?

#### 4 – Connaissez-vous Culture du Cœur ?

#### 5 - Proposez-vous des activités culturelles/artistiques au sein de votre établissement ?

OUI NON

**Si oui** : 5.1 - Vous proposez :

5.1.1 - Une pratique amateur ? OUI NON

5.1.2 - Un enseignement ? OUI NON

5.1.3 - Autre :

5.2 - De quel type d'activité culturelle/artistique s'agit-il ?

5.2.1 - Théâtre OUI NON

5.2.2 - Cirque OUI NON

5.2.3 - Danse OUI NON

5.2.4 - Musique OUI NON

5.2.5 - Arts plastiques OUI NON

5.2.6 - Photo/Vidéo OUI NON

5.2.7 - Autres :

5.3 - Combien de personnes y participent ?

5.4 – Y a-t-il des personnes extérieurs à la structure qui participe à l'activité ?

OUI NON

5.5- Y a-t-il du personnel encadrant qui participe à l'activité ?

OUI NON

5.6 - Faites-vous appel à des intervenants extérieurs ou organisez-vous vous-même cette activité ?

Intervenant : Externe Interne

**Si intervenants extérieurs** :

5.5.1 - Sont-ils rattachés à une structure culturelle ou à une association ?

OUI NON

5.5.2 - Quel est leur statut ?

5.5.2.1 - Artiste ? OUI NON

5.5.2.2 - Enseignant ? OUI NON

5.5.2.3 - Autres :

5.5.3 - Les intervenants ont-ils été sensibilisés au handicap ? OUI NON

**Si par vous-même** :

5.5.4 - Quelle est la fonction de la personne qui prend en charge l'activité ?

5.6 - Avez-vous constaté qu'une pratique culturelle apporte des changements dans la vie quotidienne de la personne concernée ? OUI NON

5.6.1 - Pouvez-vous préciser ?

**Si non** : 5.7 - Envisagez-vous de développer des activités culturelles ? OUI NON

**Si non** : Pour quelles raisons ? (plusieurs réponses possibles)

- |                                    |     |     |
|------------------------------------|-----|-----|
| 5.7.1 - De temps ?                 | OUI | NON |
| 5.7.2 - D'argent ?                 | OUI | NON |
| 5.7.3 - D'intérêt ?                | OUI | NON |
| 5.7.4 - De favoriser l'autonomie ? | OUI | NON |
| 5.7.5 - Autres :                   |     |     |

**6 - Organisez-vous des activités culturelles à l'extérieur de votre établissement ?**

OUI NON

**Si oui** : 6.1 - Quelles sont les activités proposées ?

6.2 - Dans quelle structure se déroule ces activités ?

6.3 - Combien de personnes y participent ?

6.4 - Quel est le nombre d'heures par semaine consacrées à ces activités ?

6.5 - Faites-vous appel à des intervenants extérieurs ou organisez-vous vous-même cette activité ?

Intervenant : Externe Interne

**Si intervenants extérieurs** :

6.7 - Sont-ils rattachés à une structure culturelle ou à une association ?

OUI NON

6.8 - Quel est leur statut ?

6.8.1 - Artiste ?

OUI NON

6.8.2 - Enseignant ?

OUI NON

6.8.3 - Autres :

6.8.4 - Les intervenants ont-ils été sensibilisés au handicap ? OUI NON Ne sait pas

**Si par vous-même** :

6.9 - Quelle est la fonction de la personne qui prend en charge l'activité ?

**7- Accompagnez vous des résidents (organisation/déplacement) dans des pratiques culturelles extérieures ?**

OUI NON

7.1 : Si oui lesquels et ou ?

**8 – Faites-vous venir des spectacles dans votre établissement (ou organisé vous des représentations à l'extérieur)?**

OUI NON

**Si oui** : 8.1 - Quel genre de spectacle ?

8.2 - Organisez-vous autour du spectacle des rencontres-échanges avec les artistes ?

OUI NON

**Si non** : 8.3. - Pour quelles raisons ?

6.3.1 - Equipement inadapté ?

OUI NON

6.3.2 - Manque de moyens humains ?

OUI NON

6.3.3 - Manque de moyens financiers ?

OUI NON

6.3.4 - Manque de motivation (désintérêt) ?

OUI NON

6.3.5 - Autres :

**PARTIE III - Les pratiques culturelles autonomes ou indépendantes à l'établissement**

**1 - Les personnes accueillies font-elles des sorties culturelles de façon autonome et indépendante ?**

OUI NON NE SAIT PAS

1.1 - Avez-vous une estimation du nombre de personnes susceptibles d'être concernées sur l'ensemble de votre établissement ?

**2 - Les personnes accueillies ont-elles des activités culturelles et/ou artistiques de façon indépendante à l'extérieur de votre établissement ? OUI NON NE SAIT PAS**

**Si oui** : 2.1 - Savez-vous quelles sont les activités ?

2.2 - Dans quelles structures se déroulent les activités ?

2.3 - Avez-vous une estimation du nombre de personnes susceptibles d'être concernées sur l'ensemble de votre établissement ?

1 à 2 personnes sur l'ensemble de l'établissement/

**Si non** : 2.4 - Savez-vous pourquoi ? côté collectif ne permet pas forcément aux personnes de s'émanciper

Elles sont accompagnés par des auxiliaires de vie, difficulté des transports ADIF ne marche pas beaucoup et il n'y a pas de PAM.

#### **PARIE IV – En général**

**1 - Pensez-vous que les personnes en situation de handicap soient suffisamment informées des programmations culturelles ? OUI NON**

**Si non** : 1.1 - A votre avis, pour quelles raisons ?

Information pas accompagnée

Souvent on se limite à l'accès

1.2 - Quelles actions, selon vous, seraient efficaces et nécessaires pour favoriser les pratiques culturelles ?

Affichage. Point information au sein de l'établissement, transport

**2 - Depuis la loi du 11 février 2005, avez-vous remarqué des changements au niveau de l'accueil des personnes en situation de handicap dans les différents lieux culturels que vous fréquentez ? OUI NON**

2.1 - Lesquels ?

**3 - Connaissez-vous les lieux culturels à proximité de votre établissement ? OUI NON**

**4- Est-ce que vous désirez vous exprimer plus largement sur le sujet ?**